

LES CHIFFRES QUI COMPTENT		
VALEURS DU POINT CONVENTIONS COLLECTIVES et MINIMUM CONVENTIONNEL		
CCN FEHAP Effet au 01/01/17 ⇒ 4,403 € Salaire minimum 01/01/16 : 1 472 €	CCU FHP 18/4/02 (lucratif) Effet au 01/01/17 ⇒ 6,97 €	CCN 26/08/65 (UNISSS) Médico-sociaux Effet au 01/01/16 ⇒ 5,246 €
CCN CROIX ROUGE FRANCAISE Effet au 01/09/11 ⇒ 4,46 €	CCN FHP ANNEXE SYNERPA Effet au 01/06/16 ⇒ 7,02 €	CCN PROTHESISTES DENTAIRE (salaire : 1 ^{er} échelon) Effet au 01/01/17 ⇒ 1 528 €
CCN 66 Effet au 01/04/13 3,76 €	CCN CABINETS MEDICAUX : Effet au 01/01/17 ⇒ 7,45 €	CCN CABINETS DENTAIRE : Effet au 01/01/16 ⇒ 9,67 € (taux horaire minimum)
CCN C.L.C.C. Rémunérations minimales annuelles garanties au 01/07/16 : 17 776 €	CCN MEDECINE TRAVAIL Rémunérations minimales annuelles garanties au 01/01/17 : 19 828 €	CCN ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (E.F.S.) Effet au 01/01/12 ⇒ 53,99 €
Centre Hébergement et Réadaptation Sociale CHRS Effet au 01/04/13 : 3,76 €	THERMALISME (Salaire : 1 ^{er} échelon) Effet 01/02/15 : 1 458 €	

S.M.I.C. AU 1er janvier 2017	
SMIC HORAIRE BRUT	9,76 €
SMIC MENSUEL BRUT base 35 h (pour 151,67h)	1 480,27 €
MINIMUM GARANTI	3,54 €

TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES 1er février 2017	
Minimum TRAITEMENT BRUT DE BASE MENSUEL 325 (Majoré)	1 522,96 €
Valeur du point brute	4,6860 €
INDEMNITE DE RESIDENCE	
ZONE I - 3 %	44 €
ZONE II - 1 %	14,67 €

Site et adresse fédération santé : <http://www.sante.cgt.fr/>
 Site confédération : <http://www.cgt.fr>
 Site Hebdo : <http://www.la-vie-ouvriere.fr>